



CODE DE VIE

Un référentiel éducatif... un facilitateur du « vivre ensemble »... une responsabilité pour veiller au maintien du climat de paix, d'un milieu sain et sécuritaire

À l'école Saint-Simon-Apôtre,

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage.

Après consultation auprès des élèves, des parents et de l'équipe-école, le code de vie de l'école Saint-Simon-Apôtre s'inspire des grandes valeurs suivantes :

VALEURS

PERSÉVÉRANCE

**OUVERTURE À LA
DIVERSITÉ**

**RESPONSABILITÉ ET
SÉCURITÉ**

**ÉPANOUISSEMENT
PERSONNEL**

**RESPECT DE
L'ENVIRONNEMENT**

**À l'école Saint-Simon-Apôtre,
ensemble, disons :**

**« NON À LA VIOLENCE
ET NON
À L'INTIMIDATION »**

Présentation des règles et des comportements attendus

Sphères	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raison d'être
Réussite éducative	Persévérance	Je m'engage dans ma réussite scolaire et éducative tout au long de l'année.	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu. - Je fais le travail comme demandé et le remets dans les délais prévus. - Je demande et j'accepte l'aide. - J'apporte le matériel requis pour les activités scolaires et éducatives. - J'apporte le matériel permis par le personnel de l'école. 	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à gérer mon temps ; - à surmonter les obstacles. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mes compétences ; - mon sens des responsabilités.
Vivre ensemble	Ouverture à la diversité	Je considère l'autre comme étant mon égale en acceptant sa différence, sa diversité culturelle, religieuse, sexuelle et physique.	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'exprime avec calme, politesse et respect. - Je suis à l'écoute de l'autre. - Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique. 	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à vivre en société et à devenir un citoyen responsable et ouvert ; - à gérer mes émotions de façon pacifique, gérer mes conflits et faire des compromis. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mon sentiment d'appartenance ; - des relations sociales harmonieuses ; - mon autocontrôle, ma compétence à coopérer.
Encadrement	Responsabilité et sécurité	<p>Par mon attitude et mes comportements, je suis un modèle. Je suis conscient que mes gestes et mes paroles ont des effets et j'en assume les conséquences.</p> <p>J'adopte, en tout temps, un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je réfléchis aux conséquences de mes gestes et de mes paroles avant d'agir. - Je circule calmement et en marchant dans les rangs et lors des déplacements. 	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à faire de bons choix ; - à vivre en société et à devenir un citoyen responsable et ouvert ; - à prendre soin de moi et des autres ; - à suivre les règles de sécurité. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mon autocontrôle et mon jugement.

Présentation des règles et des comportements attendus (suite)

Sphères	Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raison d'être
Santé et bien-être	Épanouissement	Je fais des choix favorisant mon développement personnel et mes talents.	<ul style="list-style-type: none"> - Je participe activement aux activités scolaires et éducatives. - J'adopte une bonne hygiène personnelle. 	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à me connaître et à me faire confiance ; - à reconnaître ma valeur, mes besoins et mes capacités. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une image positive de moi ; - ma créativité.
Qualité de l'environnement	Respect de l'environnement	Je garde le mobilier, le matériel et les lieux propres et en bon état.	<ul style="list-style-type: none"> - Je garde en bon état mon matériel et celui qui m'est prêté. - Je dispose de mes déchets selon les normes prévues à l'école (recyclage, poubelles, etc.) - Je remets l'objet utilisé dans le même état que lorsque je l'ai pris. 	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à reconnaître la valeur des choses ; - à utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction. <p>Je développe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la notion de collectivité et du bien partagé ; - le sentiment d'appartenance.

Qu'est-ce que la violence ?

Dans la [Loi sur l'instruction publique](#) on entend par « violence » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens

Qu'est-ce que l'intimidation ?

Dans la [Loi sur l'instruction publique](#) on entend par « intimidation » : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. Ressource :

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/intimidation-et-violence-a-lecole>

Banque de mesures de soutien et de conséquences (non exhaustif)

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.**

Exemples de mesures de soutien	Conséquences possibles au non-respect des règles du code de vie
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien au développement des habiletés sociales ; ➤ Pratique guidée ; ➤ Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe) ; ➤ Récréations accompagnées ; ➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité ; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ; ➤ Rencontres individuelles avec le titulaire ; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison ; ➤ Rencontre avec la TES ; ➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école ; ➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice ; ➤ Contrat particulier « école/maison » ; ➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif ; ➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements ; ➤ Mentorat ; ➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) ; ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents) ; ➤ Mise en place d'un plan d'intervention ; ➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe ; ➤ Service EDA (répit-conseil, classe répit) ; ➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.) ; ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Geste réparateur ; ➤ Avertissement (verbal ou écrit) ; ➤ Remboursement ou remplacement du matériel ; ➤ Travaux communautaires ; ➤ Réflexion écrite, orale ou dessinée ; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication ; ➤ Retrait de privilège ; ➤ Reprise du temps perdu ; ➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites ; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité ; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ; ➤ Travail personnel de recherche ; ➤ Présentation du travail de recherche ; ➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement ; ➤ Obligation de porter des vêtements fournis par l'école ; ➤ Retenue pendant ou après les heures de cours ; ➤ Suspension interne ; ➤ Suspension externe* ; ➤ Mesure alternative à la suspension (YMCA, etc.) ; ➤ Implication du SPVM ; ➤ Etc. <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">*mesure exceptionnelle</p>

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école Saint-Simon-Apôtre.

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent _____